

MONTRÉAL DURABLE 2016-2020

Ensemble pour une métropole durable

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

MOT DES ÉLUS	4
MISE EN CONTEXTE	6
UNE VISION DÉCLINÉE EN ASPIRATIONS	8
EN BREF	9
TROIS DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR MONTRÉAL	10
QUATRE PRIORITÉS D'INTERVENTION	12
DIX CIBLES COLLECTIVES	14
MISE EN ŒUVRE	16
ACTIONS À RÉALISER D'ICI 2020	17
PLAN D'ACTION DES ORGANISATIONS PARTENAIRES	18
PLAN D'ACTION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	20
ÉQUIPES DE MOBILISATION	26
PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	27
PROJETS PHARES D'AMÉNAGEMENT	28
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	30
ANNEXES	35

MOT DES ÉLUS



Ensemble pour une métropole durable!

Cela fait plus de dix ans que la Ville de Montréal s'est engagée dans la voie du développement durable, en collaboration avec la collectivité montréalaise. Ensemble, nous avons posé les jalons pour faire de notre belle métropole une ville où il fait bon vivre, une ville plus verte, prospère et solidaire. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant.

Montréal durable 2016-2020 est l'occasion d'affirmer une troisième fois notre engagement à travailler ensemble pour transformer Montréal en la métropole durable à laquelle nous aspirons tous. Il s'agit d'un projet collectif ambitieux qui mise sur le dynamisme et la collaboration des citoyens, des OBNL, des entreprises, des institutions, des organisations publiques et de l'administration municipale, tous prêts à poser les gestes qu'il faut.

Les défis sont grands, d'autant plus dans le contexte actuel de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Pour bâtir une société sobre en carbone et équitable, nous devons innover et modifier nos façons de faire habituelles. Notre élan devra nous pousser vers l'exemplarité, la mise en œuvre des meilleures pratiques ainsi que l'amélioration de la qualité des milieux de vie. Ce changement demande des efforts, mais j'ai confiance qu'en y travaillant côte à côte, nous y parviendrons !

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Denis Coderre". The signature is stylized and fluid.

Denis Coderre



À l'instar des plans précédents, Montréal durable 2016-2020, le troisième exercice de planification en développement durable de la collectivité montréalaise, est le fruit d'une démarche collective dynamique.

Des représentants de 230 organisations montréalaises partenaires ont travaillé conjointement avec les administrations municipales locales et les services centraux afin de tracer les priorités auxquelles nous répondrons au cours des cinq prochaines années pour faire progresser Montréal sur la voie de la viabilité.

Avec Montréal durable 2016-2020, nous misons plus que jamais sur l'effet de levier du processus collaboratif, du partage et de la mise en commun des responsabilités ainsi que sur les efforts de tous les acteurs de la société pour faire prendre à Montréal le virage durable qui s'impose.

Ainsi, Montréal durable 2016-2020 comprend un plan d'action et prévoit la création d'équipes de mobilisation ainsi que l'association à une plateforme collaborative. Tout cela pour maximiser et multiplier les initiatives porteuses et concrètes liées aux priorités de développement durable, stimuler l'émergence de projets durables et favoriser les synergies.

Agissons ensemble pour une ville durable!

Le responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in black ink, reading 'Réal Ménard'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Réal' and last name 'Ménard' clearly distinguishable.

Réal Ménard

MISE EN CONTEXTE





Montréal durable 2016-2020 est le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Ce document reconnaît le travail collectif accompli au cours de la dernière décennie pour faire de Montréal une métropole durable et met de l'avant les défis et priorités sur lesquels nous devons ensemble concentrer nos efforts pour emprunter la voie de la viabilité.

Il propose 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par les organisations montréalaises et autant, par l'administration municipale, de même que des projets phares d'aménagement et de nouveaux espaces de collaboration en vue de mobiliser plus que jamais la collectivité pour travailler ensemble à bâtir une métropole durable.

Des plans locaux de développement durable s'ajouteront également à l'exercice au cours de 2016.

Montréal durable 2016-2020 se veut un plan évolutif qui pourrait être bonifié et réorienté en cours d'exercice, en fonction de nouvelles conjonctures et opportunités qui permettront d'accélérer la transition de Montréal vers la métropole durable qu'elle aspire à devenir.

UNE VISION DÉCLINÉE EN ASPIRATIONS

Montréal se démarque par sa qualité de vie et entend poursuivre ses efforts afin de créer un milieu où il fait bon vivre pour l'ensemble de ses citoyens¹. Dans cette perspective, 10 aspirations ont été formulées².

Ces dernières définissent les qualités de la ville durable du 21^e siècle et constituent la vision sur laquelle repose le plan Montréal durable 2016-2020. Les actions qui seront mises en œuvre par la collectivité et l'administration montréalaises découlent de ces aspirations.

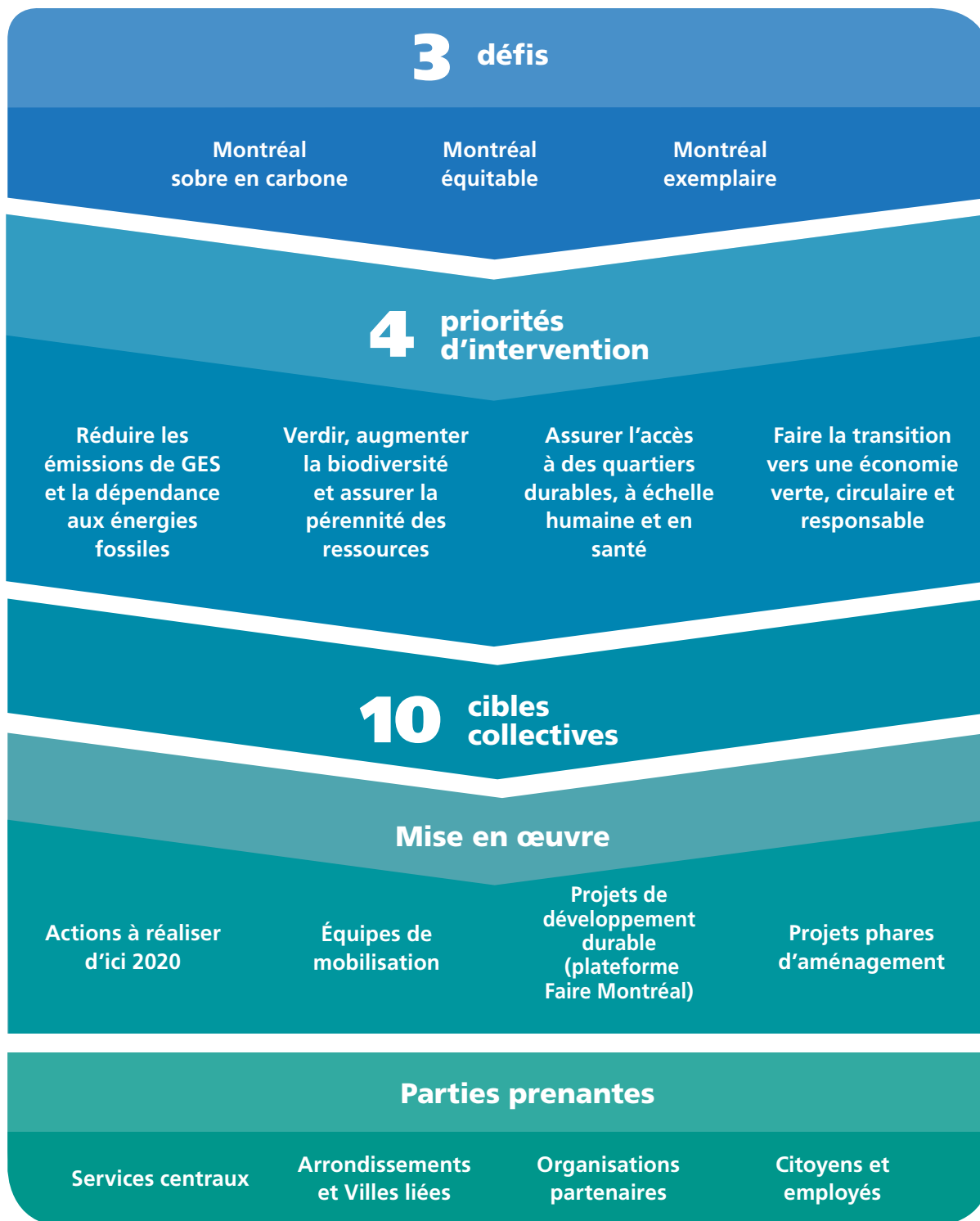


Les aspirations intègrent les éléments de la vision élaborée par les membres du comité de liaison du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, soit :

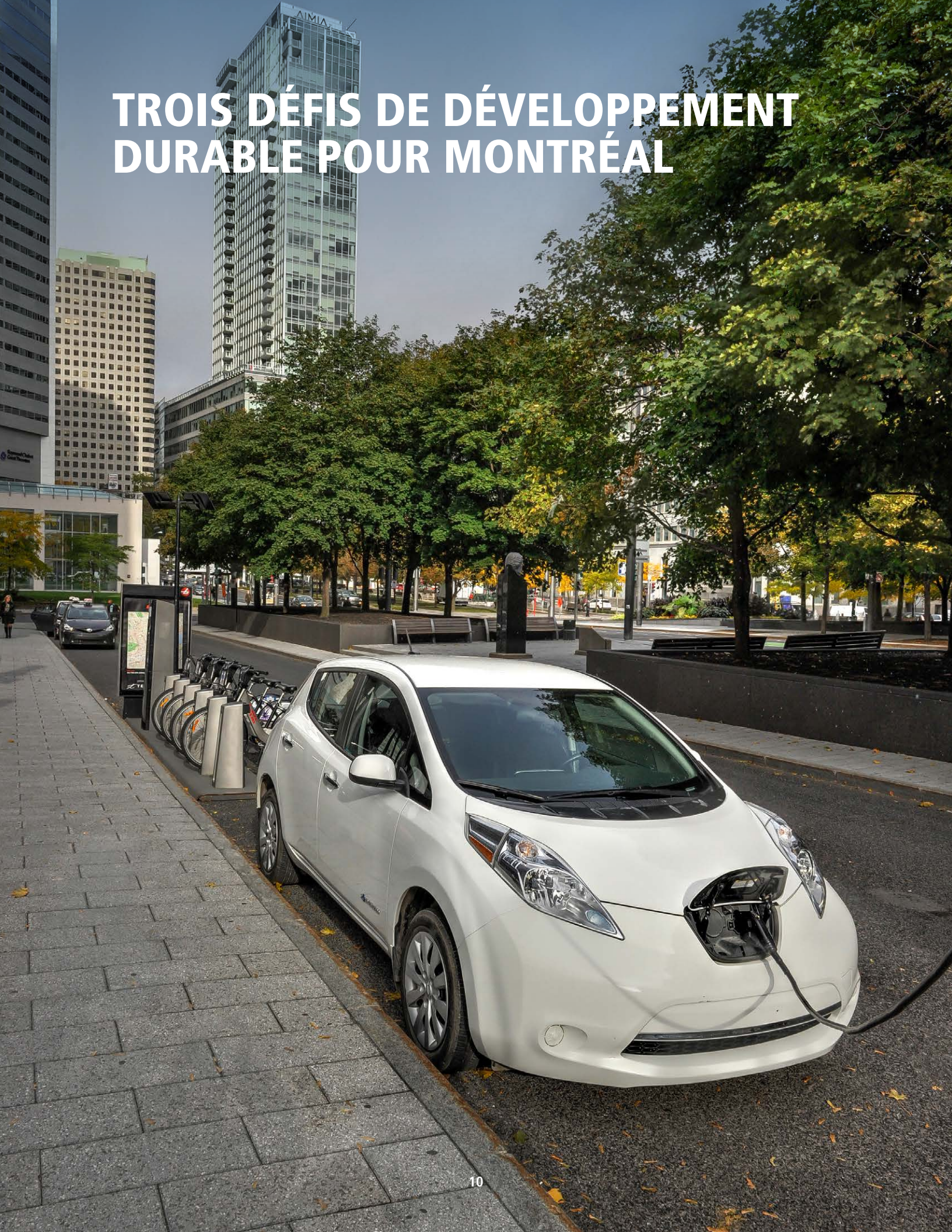
Une collectivité...

- prospère, innovante et soucieuse de son environnement;
- appliquant les principes de la mobilité et de l'aménagement responsables;
- équitable et solidaire;
- déployant son identité culturelle et son patrimoine.

EN BREF



TROIS DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR MONTRÉAL



1 MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE

Réduire de 80 % les GES d'ici 2050

Réduire et s'adapter

Dans la mesure où les villes sont aux premières lignes des conséquences fâcheuses découlant des perturbations du climat, celles-ci doivent contribuer aux efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre (GES). C'est pourquoi, à l'occasion de la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21/CMP 11), la Ville de Montréal a ratifié la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement vient bonifier l'objectif de réduire de 30 % les émissions de GES d'ici 2020 par rapport à 1990 et incite la Ville de Montréal comme les Montréalais à agir en conséquence et à modifier leurs comportements.

2 MONTRÉAL ÉQUITABLE

Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures

Inclure et lutter contre les inégalités

Le phénomène d'urbanisation et la mobilité des populations s'accroissent et modifient la manière dont nous administrons nos villes. En tant que gouvernement de proximité, la Ville de Montréal est en première ligne en matière de gestion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion économique et sociale des citoyens. C'est pourquoi la Ville entend mettre de l'avant des pratiques urbaines innovantes qui favorisent les interrelations, le développement d'un sentiment d'appartenance, l'adoption de saines habitudes de vie et l'émergence de quartiers connectés et en santé. Elle souhaite mettre l'accent sur les mesures qui assurent un accès équitable à ses services et à ses équipements culturels, sportifs et de loisirs. La Ville profite également de toutes les occasions qui lui sont données pour susciter la participation active de tous les citoyens au processus démocratique.

3 MONTRÉAL EXEMPLAIRE

Adopter des pratiques exemplaires de développement durable

Tracer la voie et mobiliser

Deuxième municipalité en importance au Canada et soutenue par un nombre croissant de partenaires locaux, Montréal doit être un exemple à suivre en matière de durabilité. La Ville de Montréal et les administrations locales (arrondissements et villes liées) entendent innover, faire preuve de créativité et d'audace pour devenir des modèles dans leurs pratiques de gestion comme dans l'ensemble de leurs plans, politiques et programmes, en intégrant les principes du développement durable dans toutes les facettes de leurs activités. Les entreprises, les institutions, les organismes à but non lucratif ainsi que les citoyennes et citoyens sont aussi conviés à prêter main-forte en adoptant des pratiques de développement durable exemplaires.

La Ville de Montréal s'engage à intégrer ces trois défis de développement durable à ses prochains exercices de planification. Des outils seront développés afin d'établir les lignes directrices qui permettront leur prise en compte.

La Ville de Montréal s'engage à mettre de l'avant au moins un grand projet d'aménagement qui se verra exemplaire.

QUATRE PRIORITÉS D'INTERVENTION



Étant donné la progression de l'intégration du développement durable à plusieurs secteurs d'activité, Montréal durable 2016-2020 fixe quatre priorités en matière de développement durable sur lesquelles les instances municipales et la collectivité concentreront leurs actions au cours des cinq prochaines années. Les actions de Montréal durable 2016-2020 sont ainsi complémentaires aux initiatives déjà lancées.

- 1 Réduire les émissions de GES
et la dépendance aux énergies fossiles**
- 2 Verdir, augmenter la biodiversité
et assurer la pérennité des ressources**
- 3 Assurer l'accès à des quartiers durables,
à échelle humaine et en santé**
- 4 Faire la transition vers une économie verte,
circulaire et responsable**

Montréal durable 2016-2020 n'a pas l'ambition de répondre à tous les aspects du développement durable d'une métropole. Mais en unissant et coordonnant les efforts de tous autour de priorités ciblées, il est possible d'effectuer une véritable transition et de construire ensemble une métropole durable.

DIX CIBLES COLLECTIVES

L'ATTEINTE DES CIBLES COLLECTIVES : L'AFFAIRE DE TOUS!

Les mesures prévues au plan Montréal durable 2016-2020 contribuent à l'atteinte des cibles énoncées dans divers exercices de planification de la Ville de Montréal et poursuivent les efforts entrepris dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. L'ensemble de ces mesures, jumelé à la contribution de la collectivité et aux interventions de l'administration municipale et des différents paliers de gouvernement, contribuera à l'atteinte des cibles collectives suivantes³ :

	Année de référence	
	2009	2020
Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050. Source : Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris (Engagement COP 21).	14 090 kt éq. CO ₂ (- 6 %)	10 509 kt éq. CO ₂ (- 30 %) 2050 : 3 003 kt éq. CO ₂ (- 80 %)
	2012-2014	2020
Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (8,8 µg/m³) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles. Source : Service de l'environnement de la Ville de Montréal.	9,6 µg/m ³	8,8 µg/m ³
	2008	2021
Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021. Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, janvier 2015.	47 % des déplacements	55 % des déplacements
	2009	2021
Rétablir une consommation d'énergie (GJ/m²) équivalente ou inférieure à celle de 1990 dans les bâtiments des secteurs commercial et institutionnel. Source : Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020.	2,52 GJ/m ²	2,17 GJ/m ²

	Année de référence	
	2015	2020
Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010. Source : Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.	712 certifications environnementales (+ 14 %)	814 certifications environnementales (+ 30 %)
	2007	2025
Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025. Source : Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.	101 671 682 m² de canopée (20 %)	125 001 323 m² de canopée (25 %)
	2015	
Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire. Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, janvier 2015.	3 005 ha (6 %)	5 009 ha (10 %)
	2014	2020
Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. Source : Projet modifié de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.	58,3 % Mat. recyclables 14 % Mat. organiques	70 % Mat. recyclables 60 % Mat. organiques
	2015	2020
Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020. Source : Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020.	600 millions m³ (- 8 %)	520 millions m³ (- 20 %)
	2012	2025
Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025. Source : Plan d'action régional Montréal physiquement active, 2014.	220 668 personnes sédentaires	198 601 personnes sédentaires (- 10 %)

MISE EN ŒUVRE

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement tant de la collectivité que de l'administration municipale à travailler ensemble, côte à côte, à la création de la ville durable à laquelle nous aspirons. Forte de l'expérience acquise en matière de collaboration et soucieuse d'atteindre les cibles de développement durable qui, sans l'apport de tous, seraient inaccessibles, la Ville de Montréal souhaite perpétuer ce mouvement en bonifiant la portée du plan Montréal durable 2016-2020 au sein de la collectivité. Pour ce faire, Montréal durable 2016-2020 propose :

- 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par les organisations partenaires et 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par l'administration municipale (en plus de plans locaux de développement durable);
- Des équipes de mobilisation pour chacune des priorités d'intervention;
- Des projets et initiatives en développement durable à déposer sur une plateforme collaborative;
- Des projets phares d'aménagement qui permettront à Montréal de se démarquer.

La Ville de Montréal coordonnera les efforts de ses partenaires et favorisera les échanges d'expertises ainsi que la diffusion des bonnes pratiques dans les activités de son réseau de partenaires. Elle s'engage également à faire le suivi et à rendre compte de ses efforts et de ceux de ses partenaires.

DEVENEZ PARTENAIRE

Pour devenir partenaires de Montréal durable 2016-2020, les organisations montréalaises sont invitées à :

- Mettre en œuvre une ou plusieurs actions du Plan d'action des organisations partenaires;
- Participer à l'une des équipes de mobilisation;
- Lancer un projet ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme *Faire Montréal*.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

ACTIONS À RÉALISER D'ICI 2020

Pour répondre aux priorités montréalaises en matière de développement durable, Montréal durable 2016-2020 propose 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par les organisations partenaires et 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par l'administration municipale.

Les **20 actions destinées aux organisations partenaires** ont été déterminées par les 230 partenaires engagés dans la mise en œuvre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, au cours d'un processus de concertation qui s'est déroulé en 2015-2016. Ces actions reflètent les préoccupations et intérêts de ces partenaires, de même que leur capacité d'agir sur le milieu qui est le leur. Elles représentent la contribution des partenaires aux défis et priorités identifiés.

Les **20 actions destinées à l'administration municipale** tiennent compte du chemin parcouru jusqu'à maintenant et s'inscrivent en complément des plans et politiques de la Ville de Montréal qui sont en cours de mise en œuvre, en révision ou à venir. D'autres actions visant à rendre l'administration montréalaise plus exemplaire dans ses pratiques ont aussi été déterminées.

Des plans locaux de développement durable seront aussi adoptés d'ici un an et mettront de l'avant les actions que peuvent poser les administrations locales (arrondissements et villes liées) en fonction de leurs champs de compétences pour répondre aux défis et priorités identifiés.

L'adoption du plan Montréal durable 2016-2020 réitère la volonté de poursuivre le travail entamé par les organisations montréalaises et l'administration municipale pour accélérer la transition vers la métropole durable à laquelle nous aspirons.

PLAN D'ACTION DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Priorité Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles	
Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs pour le déplacement des employés (déplacements résidence-travail et professionnels) en mettant en place des mesures telles que des incitatifs financiers, le remplacement des indemnités pour frais automobiles par des titres de transport ou des abonnements à des services de transport collectif ou actif.
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques de l'organisation.
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable , en acquérant ou en ciblant des critères d'une certification reconnue, en améliorant l'efficacité énergétique et en éliminant, le cas échéant, le mazout comme source d'énergie.
Priorité Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains en participant à des actions environnementales visant à lutter contre des espèces végétales envahissantes, en veillant à ne pas planter d'espèces envahissantes et en les retirant, le cas échéant. ⁴
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables.
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles , notamment en implantant la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TICs), des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières dans les bâtiments et pratiques de l'organisation.
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet.
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales sur le site de l'organisation, en installant des équipements de plomberie et d'arrosage certifiés WaterSens et des aménagements à faible besoin en eau (xéropaysagisme) et en implantant des infrastructures vertes nécessaires et/ou en dirigeant l'eau des gouttières et des descentes pluviales vers des surfaces perméables.

Priorité	Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale.
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement, c'est-à-dire permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts.
Action 13	Lutter contre le gaspillage, particulièrement le gaspillage alimentaire.
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique en mettant en place des politiques et/ou des mesures à cet effet et en devenant partenaire du Plan d'action régional Montréal physiquement active ⁵ .
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine.
Priorité	Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation.
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable et privilégier des fournisseurs respectant des pratiques de développement durable.
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, notamment en augmentant le recours de l'organisation aux services ou produits des entreprises de ce type d'économie.
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles en dressant le portrait des investissements de l'organisation dans ce secteur et en analysant les possibilités de désinvestissement.
Mobilisation	
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable répondant à l'un des trois défis et à l'une des quatre priorités de Montréal en matière de développement durable, puis déposer une présentation de ce projet ou de ces projets sur la plateforme collaborative <i>Faire Montréal</i> ou encore contribuer à l'un ou plusieurs des projets qui y figurent.

PLAN D'ACTION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Priorité Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles		
		Année de référence 2015
		2020
Action 1	Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun	
Implanter 20 nouvelles rues piétonnes ou partagées	40 rues	60 rues
Ajouter 270 km au réseau de voies cyclables	730 km	1 000 km
Bonifier de 100 M\$ ⁶ la contribution au transport collectif	511 M\$ (2016)	614 M\$
Action 2	Électrifier et optimiser les transports montréalais	
Convertir à la motorisation hybride 30 % de la flotte d'autobus de la Société de transport de Montréal	8 autobus	525 autobus (2030)
Convertir 230 véhicules ⁷ de la flotte de la Ville de Montréal au 100 % électrique	18 véhicules	248 véhicules
Remplacer 100 fourgonnettes 8 cylindres ⁸ de la flotte municipale par des plus petites cylindrées	98 fourgonnettes ⁹	198 fourgonnettes ¹⁰
Implanter 1000 bornes de recharge électrique sur rue sur l'ensemble du territoire de la ville	4 bornes de recharge	1 000 bornes de recharge
Mettre en place un cadre réglementaire permettant le déploiement, par l'entreprise privée, de 1000 véhicules électriques en libre-service	-	1 000 véhicules
Action 3	Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal	
Viser l'atteinte de 70 bâtiments municipaux certifiés LEED ou BOMA BEST ¹¹	15 bâtiments (2013)	70 bâtiments
Réduire de 5 % la consommation énergétique des immeubles municipaux ¹²	1 156 000 GJ/an	1 098 200 GJ/an
Éliminer le mazout comme source d'énergie des bâtiments municipaux ¹³	13 bâtiments	0 bâtiment

Assurer que 75 % ¹⁴ des nouvelles subventions des programmes d'aide aux entreprises pour les projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation des bâtiments répondent à des critères écologiques ¹⁵	-	-
« Verdir » la réglementation municipale ¹⁶	-	-
Priorité Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources		
	Année de référence 2015	2020
Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité		
Planter 300 000 arbres sur les domaines public et privé sur le territoire de l'agglomération de Montréal d'ici 2025	29 867 arbres ¹⁷	300 000 arbres (2025)
Ajouter 1 000 hectares aux aires terrestres déjà protégées de l'agglomération ¹⁸	3 005 ha protégés	4 005 ha protégés
Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti		
Doubler le nombre de toitures vertes sur les édifices municipaux	11 toitures	22 toitures
Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles		
Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins	234 989 foyers (44 %)	536 533 foyers (100 %)
Implanter la collecte bipartite ou tripartite sur le domaine public, là où la fréquentation est importante ainsi que dans les bâtiments publics municipaux	-	-
Action 7 Optimiser la gestion de l'eau		
Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal par rapport à 2011	600 millions m ³ (-8 %)	520 millions m ³ (-20 %)
Maintenir un taux de renouvellement annuel des conduites secondaires d'aqueduc au-delà de 1 %.	50 km	200 km
Construire et mettre en service une unité de désinfection à la station d'épuration des eaux usées	-	-
Construire un tunnel de protection de la prise d'eau de l'usine Atwater afin de protéger celle-ci des risques liés à la circulation autoroutière	-	-

Action 8 Décontaminer les sols		
Mettre de l'avant un projet de recherche de phyto-remédiation sur quatre hectares	-	-
Poursuivre les négociations avec les autres paliers de gouvernement pour la mise en place d'un programme de financement	-	-
Priorité Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé		
	Année de référence 2015	2020
Action 9 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion		
Adopter une politique de développement social qui intègre les dimensions du développement durable	-	-
Adopter une politique de l'enfance visant les 0-17 ans	-	-
Actualiser le Plan d'action municipal pour les aînés	-	-
Mettre en œuvre de nouvelles mesures ¹⁹ pour améliorer l'accessibilité des services aux personnes vulnérables	-	-
Action 10 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture		
Adopter et mettre en œuvre un plan d'actions municipales en patrimoine	-	-
Augmenter de 10 % le nombre de personnes ²⁰ qui participent aux activités de médiation culturelle ²¹	250 000 personnes	275 000 personnes
Porter à 25 % la proportion de personnes issues des communautés culturelles dans les publics rejoints par le réseau Accès culture ²²	13 % (2012)	25 %
Action 11 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures		
Doubler le budget annuel consacré à l'accessibilité universelle	5,25 M\$ (2016)	10,5 M\$

Action 12 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers		
Consacrer près de 1 M\$ des enveloppes actuellement destinées à appuyer financièrement les organismes communautaires pour soutenir des projets locaux favorisant l'adoption de saines habitudes de vie (saine alimentation et activité physique)	226 000 \$ (2016)	904 000 \$
Adopter une politique alimentaire municipale destinée aux installations culturelles, sportives et administratives municipales	-	-
Action 13 Poursuivre le développement de quartiers viables		
Planter le programme <i>Quartier intégré</i> ²⁴ dans trois secteurs ciblés	-	-
Développer un indicateur de risques d'insalubrité pour optimiser le déploiement des inspections préventives des immeubles	-	-
Action 14 Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives		
Construire des bassins de rétention pour une capacité additionnelle d'au moins 130 000 m ³	-	+ 130 000 m ³
Effectuer 275 corrections de raccordements inversés, soit 55 corrections annuellement	11 corrections	275 corrections
Poursuivre la mise en œuvre des projets et programmes du Plan de l'Eau : Métropole au fil de l'eau	-	-
Priorité Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable		
	Année de référence 2015	2020
Action 15 « Verdir » l'économie		
Élaborer et mettre en œuvre l'initiative TM21, ayant pour but d'amorcer la transition de Montréal vers une économie écologique	-	-

Réaliser un premier portrait du développement de l'économie circulaire à Montréal	-	-
Réaliser une étude action afin d'opérationnaliser les synergies industrielles existantes dans l'est de l'île	-	-
Action 16 S'approvisionner de façon responsable		
Bonifier l'aspect « approvisionnement socialement responsable » dans la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal ²⁵	-	-
Faire reconnaître Montréal comme ville équitable par Fairtrade Canada	-	-
Joindre le Global Lead City Network on Sustainable Procurement	-	-
Action 17 Désinvestir dans les énergies fossiles		
Dresser le portrait des investissements reliés à la Ville de Montréal dans ce domaine et en analyser les possibilités de désinvestissement, en collaboration avec les parties prenantes (par exemple : comités de retraite et/ou de placement)	-	-
Mobilisation		
Action 18 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés		
Susciter l'engagement d'au moins 500 organisations de la collectivité montréalaise à réaliser les actions partenaires ainsi que leur participation aux équipes de mobilisation et à la mise en œuvre de projets de développement durable	-	-
Mettre en œuvre des actions de communication visant la modification des comportements et la participation à Montréal durable 2016-2020	-	-

Action 19 Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable		
Stimuler la mise sur pied d'au moins 50 projets collaboratifs en développement durable dans la collectivité montréalaise, au moyen de la plateforme Faire Montréal	-	-
Soutenir financièrement de nouvelles initiatives ou projets de recherche permettant d'opérationnaliser le développement durable au sein de l'administration municipale, selon les budgets disponibles	-	-
Action 20 Rayonner ici et à l'échelle internationale		
Réaliser au moins un projet phare d'aménagement permettant à Montréal de se démarquer	-	-
Entreprendre des démarches pour la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable	-	-
Soutenir la création d'un réseau québécois de municipalités chargé de faciliter les échanges sur les enjeux du développement durable	-	-

ÉQUIPES DE MOBILISATION

Une équipe de mobilisation est mise sur pied pour chacune des quatre priorités de développement durable. Ces équipes de mobilisation sont l'occasion d'élargir les perspectives, de travailler en mode transversal et d'agir tous ensemble pour le bien commun.

Les équipes de mobilisation réunissent des élus ainsi que des représentants de la Ville de Montréal et de la collectivité qui peuvent faire la différence à l'égard d'une des priorités de développement durable propres à Montréal.

Elles visent à partager la responsabilité de l'atteinte des cibles entre la collectivité et l'administration municipale, en mettant en œuvre des réalisations concrètes, mesurables et ayant un impact probant sur la qualité de vie.

Ensemble pour une métropole durable, le leitmotiv de la démarche montréalaise prend ici tout son sens.

Équipe 1 - Montréal sobre en carbone

Pour assurer un avenir durable aux générations actuelles et à venir, la transition d'une économie dépendante des énergies fossiles à une économie reposant essentiellement sur les énergies propres et renouvelables est un incontournable. Cette équipe s'inscrit dans la foulée de la consultation publique sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles de l'automne 2015 et l'hiver 2016 et s'attaquera aux principaux secteurs d'émissions de GES sur le territoire montréalais, soit les transports et les bâtiments.

Équipe 2 - Montréal ville verte

Afin de façonner une ville plus verte, cette équipe sollicitera la contribution de la collectivité aux grands objectifs de verdissement, de biodiversité et de protection des milieux naturels terrestres. Les actions proposées viseront à faire une plus grande place à la trame végétale et aux services rendus par la nature en matière de santé et de qualité de vie, au bénéfice de tous les citoyens, en misant sur le rôle complémentaire des parties prenantes. Cela est d'autant plus important que les îlots de chaleur couvrent 28 % de la zone urbaine de l'agglomération de Montréal et environ le tiers des zones résidentielles.

Équipe 3 - Montréal, des quartiers où il fait bon vivre

Montréal, à l'instar des autres grandes métropoles, fait face à des enjeux majeurs tels que les changements démographiques, l'accroissement des inégalités socio-économiques et les défis liés au vivre-ensemble. Pour demeurer attrayante et se développer, Montréal doit miser sur le développement de quartiers durables en poursuivant ses efforts pour offrir à ses résidents un environnement de qualité, sain, sécuritaire, inclusif et favorable aux saines habitudes de vie, à la diversité et à la réduction des inégalités sociales. Cette équipe abordera les notions d'équité environnementale, sociale, économique et culturelle.

Équipe 4 - Montréal prospère et responsable

Importants investisseurs et consommateurs de biens et services, les secteurs public et privé peuvent accélérer la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. Cette équipe réfléchira collectivement à la manière d'utiliser les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles disponibles afin de profiter de leur effet de levier. Elle aura pour mandat la sensibilisation et le partage d'information, des bonnes pratiques de gestion et des outils qui y sont associés.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Montréal durable 2016-2020 se joint à la plateforme numérique *Faire Montréal* afin de stimuler le développement d'initiatives et de projets en matière de développement durable, à Montréal. Cet espace collaboratif permet aux organisations partenaires et autres parties prenantes de la société civile de tisser des liens virtuels et physiques et de tirer profit des synergies issues de leur collaboration.

Les partenaires de Montréal durable 2016-2020 sont invités à lancer des projets sur la plateforme ou à contribuer à ceux qui s'y trouvent déjà. Cette culture de partage mise sur l'intelligence collective pour innover et favoriser le progrès.

Cette plateforme est accessible à l'adresse suivante : <http://www.fairemtl.ca>

PROJETS PHARES D'AMÉNAGEMENT

La Ville de Montréal s'est lancé le défi de tracer la voie et de devenir exemplaire en matière de développement durable. Pour ce faire, elle compte déterminer des projets phares d'aménagement qui permettront à la métropole de se démarquer. Ces projets bénéficieront du soutien de l'administration municipale pour assurer la meilleure intégration du développement durable à toutes les étapes. Montréal entend faire de ceux-ci des exemples de bonnes pratiques.

Le site Outremont et ses abords

Montréal a notamment désigné le site Outremont et ses abords comme projet phare d'aménagement. Localisé au cœur de la ville, à proximité de deux stations de métro, le site Outremont et ses abords couvrent un territoire de 120 hectares à la jonction de quatre arrondissements montréalais. À terme, le secteur promet d'être un milieu de vie créatif et innovant, à la fois urbain et verdoyant, où se côtoieront étudiants, chercheurs, travailleurs, artistes et citoyens.

Ce projet vise à créer un quartier universitaire et résidentiel exemplaire (LEED Aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents riverains.

Il permettra de renforcer le rôle de Montréal à titre de ville du savoir et de favoriser des retombées économiques dans les secteurs limitrophes. Le nouveau quartier accueillera le futur Complexe des sciences et de génie, incluant plusieurs pavillons d'enseignement et de recherche pour une superficie totale de 300 000 m². Plus de 80 % des déplacements vers ce site seront effectués par transport collectif ou actif. Quelque 1 300 logements y seront également construits, dont 30 % de logements abordables et sociaux, ainsi qu'une nouvelle cour de services. Plus de 4 hectares de parcs et autres espaces publics seront également aménagés pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures.

Ce projet est l'occasion de requalifier une friche industrielle localisée à proximité de stations de métro et desservie par le réseau cyclable, au cœur de la ville, de renforcer le rôle de Montréal comme « ville de savoir », tout en favorisant la revitalisation des secteurs limitrophes.

D'autres projets phares d'aménagement seront identifiés au cours des prochains mois. Ces projets permettront de renforcer et de concrétiser les engagements en matière de développement durable pris par Montréal dans le cadre de ce plan.



NOTES

- 1 Institut du Québec, Comparer Montréal, Tableau de bord de la région métropolitaine de Montréal, novembre 2015.
- 2 Les aspirations ont été définies à la suite d'une revue exhaustive de la littérature sur les exercices de planification des organismes et des villes qui, dans le monde, sont des leaders en matière de développement durable. Elles résultent également des échanges avec les nombreuses parties prenantes de la démarche.
- 3 L'annexe II répertorie la liste des plans et politiques de la Ville de Montréal qui contribuent à relever les défis et partagent les priorités de Montréal durable 2016-2020.
- 4 Comme le nerprun cathartique.
- 5 Selon leurs compétences et leurs champs d'action, les partenaires qui ont adhéré au plan adopteront une série de mesures volontaires pour que, notamment, la marche, le vélo et les autres formes de déplacement actif soient accessibles et sécuritaires pour tous et que les politiques mises en place sur les lieux de travail encouragent l'activité physique. Montréal physiquement active est une large mobilisation intersectorielle, sur le territoire de l'île de Montréal.
- 6 La bonification de 100 M \$ équivaut à une augmentation de 4,7 % en moyenne par année du soutien financier de la Ville de Montréal au transport collectif.
- 7 Véhicules conventionnels de 4 cylindres (classes 134 et 135).
- 8 Fourgonnettes appartenant aux classes 178 et 179.
- 9 Fourgonnettes de style européen de 6 cylindres (classe 217).
- 10 Idem.
- 11 Les projets doivent être construits, en planification ou en construction d'ici l'échéance de 2020.
- 12 Le parc immobilier visé par cette action est celui sous la responsabilité du Service de la gestion et planification immobilière et représente environ 20 % de la facture énergétique des installations municipales de la Ville de Montréal. Il inclut des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal, du Service de sécurité incendie, de plusieurs services centraux et des neuf arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Il exclut les immeubles du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, du Service de l'Espace pour la vie, des 10 autres arrondissements, des villes liées, de la STM et des sociétés paramunicipales (Société du parc Jean-Drapeau, Office municipal d'habitation et Société d'habitation et de développement de Montréal).
- 13 Le parc immobilier visé par cette action est celui sous la responsabilité du Service de la gestion et planification immobilière.
- 14 Sous réserve de la poursuite des programmes PRAM : PRAM-Industrie, PRAM- Économie sociale et de nouveaux programmes PRAM qui pourraient s'appliquer.
- 15 Les critères visés sont ceux des certifications BOMA BEST, LEED ou Living Building Challenge ou encore ceux des programmes de soutien financier à l'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.
- 16 À la séance tenue le 17 mai 2016, le conseil municipal a mandaté la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs afin qu'après avoir analysé l'expérience d'autres villes et les meilleures pratiques des arrondissements montréalais en matière de réglementation sur les bâtiments durables, celle-ci organise une consultation publique dans le but de formuler des recommandations quant à l'adoption d'un règlement montréalais permettant le verdissement optimal du cadre bâti sous la responsabilité de la Ville de Montréal et les mesures innovantes pour des bâtiments durables.
- 17 Selon les données disponibles. Cette donnée n'est pas exhaustive et n'inclut pas notamment les plantations effectuées par les villes liées.
- 18 Les milieux naturels protégés équivalaient, en décembre 2015, à 6 % du territoire terrestre de l'agglomération. Ils incluent les milieux humides intérieurs et excluent les grands plans d'eau qui ceinturent l'île de Montréal comme le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies. À noter que le total des aires protégées de l'agglomération montréalaise s'élevait à plus de 17 % en 2016.
- 19 Voir le détail des nouvelles mesures du Service de la diversité sociale et des sports pour bonifier la dimension sociale de ce plan, dans le « Document complémentaire I ».
- 20 Les programmes de médiation culturelle s'adressent aux personnes suivantes : les 0-17 ans (rejoignant particulièrement les familles et les femmes), les personnes défavorisées, issues des communautés culturelles ou vivant avec une limitation fonctionnelle.
- 21 Par rapport au nombre de participants pour la période 2005-2015. Comme le plan de développement durable 2016-2020 couvre moins d'années qu'une décennie, le pourcentage de 5 % est calculé sur la moitié des personnes ayant bénéficié, entre 2005 et 2015, des programmes de médiation culturelle. Sur 10 ans, les programmes de médiation culturelle ont profité directement à 300 000 personnes. Indirectement, ils ont touché au moins 200 000 personnes supplémentaires (familles, entourage, partenaires, artistes, etc.).
- 22 Un sondage réalisé par le Service de la culture révèle qu'en 2012, 87 % des participants aux activités du réseau Accès culture étaient d'origine caucasienne, alors que ceux-ci représentaient seulement 75 % de la population montréalaise (soit un écart de 12 %).
- 23 À partir de 2017 et sous réserve du renouvellement des ententes de financement. Cette somme équivaut à 10 % des enveloppes dédiées aux organismes communautaires.
- 24 Le programme Quartier intégré prévoit des interventions dans des quartiers identifiés comme vulnérables aux plans économique, social et environnemental. Il converge les objectifs et les investissements de cinq programmes municipaux (Quartier vert, Quartier culturel, Promenade urbaine, Revitalisation urbaine intégrée et Quartiers 21) dans le but de maximiser les retombées de projets structurants répondant aux besoins du milieu. Trois secteurs d'intervention sont visés, soit les quartiers Hochelaga, Sainte-Marie et Montréal-Nord. À la suite de l'évaluation des résultats du programme Quartier intégré, s'ils sont concluants, ce programme pourrait être étendu à d'autres secteurs.
- 25 Les travaux vont porter sur cinq aspects : encadrements administratifs, économie sociale, outils et formation, mesures et reddition de comptes et pratiques exemplaires. Voir le détail des mesures relatives à la bonification du volet « approvisionnement responsable » dans le « Document complémentaire II ».

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE I

BONIFICATION DES ASPECTS LIÉS À LA DIMENSION SOCIALE DU PLAN D'ACTION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020

1 ACCÈS AUX ALIMENTS SAINS ET À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

En lien avec l'action 12, visant à intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers et portant sur le soutien financier aux organismes communautaires pour appuyer les projets favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, particulièrement l'accès pour tous à une saine alimentation et à l'activité physique :

- Orienter de façon transversale les actions menées par les unités administratives, notamment dans les domaines de l'urbanisme, du transport, du développement durable, des parcs, etc., vers des mesures tangibles en lien avec la saine alimentation et l'activité physique
- Inviter les organisations philanthropiques et les entreprises à se joindre à cette action
- D'ici 2017, consolider les actions de Montréal, métropole en santé

2 INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE

En lien avec l'action 9, visant à lutter contre les inégalités et à favoriser l'inclusion :

- D'ici 2020, organiser cinq consultations autour d'autant de projets d'aménagement en faisant participer des personnes en situation ou à risque d'itinérance, afin de favoriser leur exercice de la citoyenneté et leur insertion sociale
- D'ici 2020, adapter le Programme d'accompagnement Justice pour personnes itinérantes à la cour (municipale) (PAJIC) pour répondre aux besoins des membres des premières nations et les Inuits afin d'assurer l'accès de ces derniers à la justice et diminuer la judiciarisation et l'itinérance¹
- Débuter un accompagnement afin d'atteindre 15 à 20 personnes accompagnées à terme, soit l'équivalent d'environ 75 dossiers présentés à la cour

¹ En 2015, les données spécifiques pour les membres des premières nations et les Inuits n'étaient pas compilées.

3 ACCÈS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET AU SPORT

En lien avec l'action 12, visant à intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers :

- Augmenter de 10 % le nombre de personnes qui mettent en pratique la recommandation de faire 30 minutes d'activité physique par jour, d'ici 2025 - hausser de 10 % la proportion de la population touchée, notamment celle issue de l'immigration ou moins visée par l'offre courante en sports et activités physiques, par l'implantation de nouvelles mesures²
- Faire passer la proportion des 12-17 ans³ qui appliquent la recommandation de faire 60 minutes d'activité physique par jour de 30 % à 35 % d'ici 2017, puis à 40 % d'ici 2021 et à 45 % d'ici 2025⁴

4 ACCÈS À L'EMPLOI EN CONTEXTE MONTRÉALAIS

En lien avec l'action 9, visant à lutter contre les inégalités et à favoriser l'inclusion :

- À compter de 2016 et d'ici 2020, offrir annuellement 1 000 lieux de stages ou d'emplois à des jeunes éloignés du marché du travail, afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle. À l'échéance du plan Montréal Durable 2016-2020, plus de 5 000 lieux de stages ou d'emplois auront été offerts

5 SENSIBILISATION ET MOBILISATION

En lien avec la priorité 5, qui vise à sensibiliser, mobiliser et faire rayonner la collectivité :

Sensibiliser et former

- D'ici 2020, former 500 élus et employés municipaux (cadres, professionnels, cols blancs, cols bleus, policiers et pompiers) en relations interculturelles, en gestion de la diversité et en accommodement raisonnable, en vue de développer leurs compétences interculturelles et d'améliorer l'offre de services à la population montréalaise
- D'ici 2020, former 100 employés municipaux à l'approche différenciée selon les sexes (ADS) afin de prévenir les inégalités dans l'élaboration de nouvelles politiques et orientations stratégiques municipales ou lors de la création de nouveaux programmes, projets, activités et services offerts par la Ville
- À compter de 2016 et d'ici 2020, former 250 représentants des organismes partenaires de Montréal durable 2016-2020 afin de développer leurs compétences et d'assurer l'intégration des principes de l'accessibilité universelle à leurs pratiques

Favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes

- En 2017, à l'occasion des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, organiser ou tenir un événement rassembleur destiné aux 12 à 30 ans, de Montréal et d'ailleurs, afin de les mobiliser autour d'enjeux déterminants pour la jeunesse
- D'ici 2020, à l'instar du Conseil jeunesse de Montréal, inviter les arrondissements à implanter des conseils jeunesse locaux

² Des programmes de médiation en activité physique et en sport seront mis sur pied pour les personnes suivantes : les 0-17 ans (rejoignant particulièrement les familles et les femmes), les personnes défavorisées, issues de l'immigration ou vivant avec une limitation fonctionnelle. Comme pour la médiation en culture, les activités sportives et de loisirs peuvent servir de dispositifs d'intervention socio-éducative pour rejoindre différents publics (enfants, adolescents, jeunes, adultes et personnes vivant avec une limitation fonctionnelle) se trouvant à un moment donné en situation de vulnérabilité ou d'exclusion vis-à-vis de leur communauté, de leur école ou du travail.

³ En mai 2014, la Direction régionale de santé publique relevait que seulement 30 % des jeunes de 12 à 17 ans de l'île de Montréal respectent la recommandation d'effectuer 60 minutes d'activité physique, de transport actif ou de loisir, ce qui pourrait mener à une proportion accrue de maladies chroniques dans l'avenir. La réduction des barrières géographiques et économiques, comme l'illustre l'écart dans la pratique d'activités physiques entre les différents quartiers de Montréal (15,4 % de la population est inactive dans les secteurs favorisés, comparativement à 23,8 % dans les secteurs défavorisés), est un enjeu majeur sur lequel il importe d'intervenir pour diminuer les inégalités sociales de santé.

⁴ Le 24 novembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation Montréal physiquement active, qui s'est tenue en 2012-2013, et du Sommet Montréal physiquement, qui a eu lieu en mai 2014. Dans les limites de leurs responsabilités, les administrations locales de l'île de Montréal peuvent agir au quotidien pour consolider et développer les moyens nécessaires à l'amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique, les transports actifs et la pratique du sport.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE II

BONIFICATION DE L'ASPECT « APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE » DU PLAN D'ACTION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020

1 ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Modifier d'ici 2018 la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal afin de bonifier l'aspect « approvisionnement responsable »
- En collaboration avec les responsables du développement durable, proposer et/ou émettre une directive engageante afin d'intégrer des critères d'approvisionnement responsable, d'ici 2017
- Intervenir auprès des instances afin d'amender la réglementation de manière à favoriser l'acquisition de produits écoresponsables, tel que la Loi sur les contrats des organismes publics le permet
- Adapter les clauses administratives en lien avec les actions mises de l'avant

2 ÉCONOMIE SOCIALE

- Publiciser auprès des firmes de l'économie sociale les besoins annuels en produits et services selon une échelle financière, à compter de 2017
- En tant que partenaire actif de l'initiative montréalaise « L'économie sociale, j'achète », transmettre à Concertation Montréal les besoins des requérants par domaines d'affaires sur une base annuelle, afin de faciliter le maillage avec les fournisseurs potentiels de l'économie sociale

- Mettre en place un processus afin d'opérationnaliser et de formaliser une invitation à soumissionner pour les entreprises de l'économie sociale d'ici 2017, conjointement avec les responsables du développement durable
- Inviter les firmes de l'économie sociale susceptibles de soumissionner pour leur domaine d'affaires, et ce, pour 100 % des appels d'offres sur invitation à compter de 2017, lorsque de telles firmes existent et que le contexte réglementaire le permet¹
- Promouvoir sur l'intranet la publication des ententes octroyées à une firme de l'économie sociale en 2016 et en publier les résultats annuellement

3 OUTILS ET FORMATIONS

- Promouvoir sur l'intranet la publication des ententes écoresponsables en 2016 et en publier les résultats annuellement²
- Doubler le nombre de fiches de produits et services écoresponsables d'ici 2020, soit passer de 5 à 10 fiches
- Conjointement avec les responsables du développement durable, collaborer à la mise à jour de la Trousse d'achat écoresponsable et contribuer à la tenue de trois formations annuellement au sein des unités administratives à compter de 2017

¹ En 2015, on recensait 160 appels d'offres sur invitation applicables pour l'invitation de firmes en économie sociale. Cela représente 50 % de l'ensemble des appels d'offres sur invitation.

² En 2015, la Ville de Montréal recensait 24 ententes écoresponsables.

- Conjointement avec les responsables du développement durable, contribuer à la rédaction d'un guide d'achat socialement responsable
- Former et sensibiliser le personnel du Service de l'approvisionnement, en 2016, afin de démystifier l'approvisionnement responsable et assurer une mise à niveau annuelle

4 MESURES ET REDDITION DE COMPTES

- Mesurer quatre indicateurs de performance essentiels à la reddition de comptes en matière d'achats responsables en 2016, soit le nombre d'ententes écoresponsables, le nombre d'ententes socialement responsables et les valeurs consommées respectivement à ces deux ententes³
- Mettre en place des mécanismes de mesure de ces indicateurs en 2017, en coordination avec les responsables du développement durable, afin d'en suivre l'évolution

5 PRATIQUES EXEMPLAIRES

- Cibler les opportunités d'ententes écoresponsables et socialement responsables au sein des cinq grandes catégories d'achat d'ici 2020
- Soutenir les responsables du développement durable et autres unités administratives concernées dont le Service de l'environnement dans la détermination des biens et services ainsi que des pratiques du Service de l'approvisionnement ayant une incidence sur les émissions de GES et proposer des solutions responsables, sur une base annuelle
- Doubler le nombre de conférences téléphoniques interservices en vue de réduire considérablement les déplacements et en comptabiliser la quantité et la durée annuellement
- Intégrer la notion de livraison directe du fournisseur au requérant aux pratiques d'affaires de la Ville pour les cas où le fait de garder une marchandise en stock ne constitue pas une valeur ajoutée pour la Ville, afin de réduire les besoins en transport de 5 % annuellement

³ Afin de permettre le suivi de l'indicateur en lien avec le nombre d'ententes socialement responsables, le Service de l'approvisionnement travaille à mettre en place des mécanismes pour identifier les firmes d'économie sociale au fichier fournisseur.

ANNEXES

ANNEXE I

RETOUR SUR LE CHEMIN PARCOURU

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 contenait neuf objectifs, dont sept chiffrés. Les progrès vers l'atteinte de ces objectifs sont résumés ici.

1 RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

- Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.
- Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2013, « il a été évalué que l'atteinte de toutes les cibles de réduction quantifiables présentées dans ce plan permettra d'atteindre une réduction globale de 22 % des émissions de GES de la collectivité pour la période 1990-2020 ».
- De plus, « en guise de suivi de ce plan de réduction des émissions de GES, l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise sera réalisé en 2017 afin de mesurer la portion du chemin parcouru et les efforts restants à accomplir. De nouvelles pistes de solution pourront également s'ajouter en fonction, par exemple, de nouvelles connaissances ou options technologiques facilitant la réduction des émissions de GES ».

2 ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 G/M³) D'ICI 2020

- Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011,

2012, 2013 et 2014 sont en dessous du standard pancanadien de 30µg/m³.

3 RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉLAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

- Les résultats pour cet objectif arrivé à échéance en 2012 indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % entre 2006 et 2011, passant de - 24 188 habitants (2006-2007) à -20 675 habitants (2010-2011). La période 2013-2014, avec un solde de -14 717 personnes, présente une nouvelle réduction du solde migratoire. Ainsi, le solde migratoire a diminué de 39 % entre 2006 et 2014.

4 RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

- Entre 2000 et 2015, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 17,6 %.
- L'objectif a été atteint. La production d'eau potable est passée de 728 millions de mètres cubes en 2000 à 600 millions de mètres cubes en 2015.

5 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

- Objectif non chiffré.

6 RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD), DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 2009-2014

- En 2014, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal était de 38 %.
 - Le taux de récupération ventilé par types de matières se présente ainsi :
 - Matières recyclables : 58,3 %;
 - Matières organiques : 14 %;
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants : 60,2 %;
 - Résidus domestiques dangereux : 59 %.
 - La quantité d'ordures ménagères éliminées a diminué de 12 % entre 2010 et 2014.
- Les certifications « témoins » nommées dans le Plan de développement durable 2010-2015 ont vu leur nombre soit augmenter soit diminuer entre 2010 et 2015 (objectif global de +30 % d'ici 2020) :
 - BOMA BEST : +35 %;
 - LEED : +461 %;
 - Établissement vert Bruntland : +7 %;
 - Ici on recycle! : -11 %;
 - Norme ISO 14001 : données non disponibles. Il n'y a plus de registre global au Québec permettant de tracer un bilan des certifications ISO 14001.
 - Le pourcentage d'accroissement total du nombre de certifications entre 2010 et 2015 est de 14 % (toutefois ce pourcentage n'inclut plus les données de la norme ISO 14001, car celles-ci ne sont plus comptabilisées).

7 FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

- Objectif non chiffré.

8 AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

9 AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

- L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé sur la base de photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera actualisée en 2017.

Le bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 indique que la majorité des actions et des engagements municipaux a été réalisée ou est en voie de l'être. Cependant, certains engagements n'ont pu être mis en œuvre de la manière escomptée initialement. Cela s'explique par des modifications de mandats ou par des réallocations de ressources. Pour plus d'information, consultez le bilan détaillé à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable.

ANNEXE II

LISTE DES PLANS ET POLITIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN LIEN AVEC LES DÉFIS ET PRIORITÉS DU PLAN MONTRÉAL DURABLE 2016-2020

EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006)
Montréal Ville intelligente et numérique - Plan d'action 2015-2017
Montréal Ville intelligente et numérique - Stratégie montréalaise 2014-2017
Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017
Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal
Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020
Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017
Plan de l'Eau – Métropole au fil de l'eau
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020
Plan de réduction des émissions de GES corporatives 2013-2020
Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal (2015)
Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)
Politique du sport et de l'activité physique (2014)
Politique de stationnement (2016)
Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015)
Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agile du frêne 2014-2024
Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020

EN RÉVISION

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014
Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015
Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015
Stratégie de développement économique 2011-2017
Politique verte du matériel roulant 2012-2015

À VENIR

Plan d'actions municipales en patrimoine
Plan de mobilité
Politique de développement social
Politique de l'enfant
Stratégie de résilience urbaine de Montréal
Stratégie d'électrification des transports
TM21

ANNEXE III

LISTE DES ORGANISATIONS QUI ONT PARTICIPÉ À UNE OU DES RENCONTRES D'ÉLABORATION DU PLAN MONTRÉAL DURABLE 2016-2020

Aéroports de Montréal	Centre d'écologie urbaine de Montréal
Agence métropolitaine de transport (AMT)	Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Alternatives	Cirque du Soleil
Aqua Climax inc.	Coalition montréalaise des Tables de quartier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville	Cofely Services inc. - GDF Suez
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Comité écologique du Grand Montréal
Arrondissement de Lachine	Comité ZIP Jacques-Cartier
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Commission scolaire de Montréal
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	Communauto
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Compost Montréal
Arrondissement de Saint-Laurent	Concertation Montréal
Arrondissement de Saint-Léonard	Conseil canadien du commerce de détail
Arrondissement de Verdun	Conseil central du Montréal métropolitain
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSIM)- Concertation Montréal
Arrondissement d'Outremont	Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	Conseil fédéral du Québec
Arrondissement du Sud-Ouest	Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Association québécoise de vérification environnementale	Conseil patronal de l'environnement du Québec
Association québécoise du commerce équitable	Coop Carbone
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)	Coop Les Valoristes
Baléco inc.	Coop Manoir Bourget
Banque Nationale du Canada	CSSS du Cœur-de-l'Île
Bell Canada	CSSS de la Pointe-de-l'Île
Biomimétisme Québec	Culture Montréal
Car2Go	C-Vert (Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman)
Cégep du Vieux Montréal	CyberCap

Cyclo Nord-Sud	Jeune Chambre de commerce de Montréal
Développement économique Saint-Laurent	KPMG
Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal	La TOHU, Cité des arts du cirqueLe Centre Eaton de Montréal
Eco de la Pointe-aux-Prairies	Le SERIC (Services environnementaux et récupération industrielle en collectif)
École de technologie supérieure (ETS)	Les amis de la montagne
Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Les Amis du Parc Meadowbrook
Éco-quartier NDG	Loto-Québec
Écotech Québec	Maison de l'environnement de Verdun
ECPAR	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec - Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
Énergère	MOBA CGD
Épicerie LOCO	Mouvement Desjardins
Équiterre	Nature-Action Québec
Ex aequo	Novae
Fondaction CSN	Office municipal d'habitation de Montréal
Fondation Bronfman	Oxfam-Québec
Fondation David Suzuki	P3 Permaculture
Fondation des jeunes pour un développement durable	Péristyle Nomade
Forum jeunesse de l'île de Montréal	Polytechnique Montréal
Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal	Projet de la Réalité Climatique Canada
Gaz Métro	Québec Cinéma
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)	Québec en forme
Groupe de travail en agriculture urbaine	Raymond Chabot Grant Thornton
Groupe IBI/DAA inc.	RECYC-QUÉBEC
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)	Regroupement des éco-quartiers
Hydro-Québec	Réseau des femmes en environnement
Institut des politiques sociales et de la santé de l'Université McGill	Réseau Environnement
Institut du Biomimétisme de Montréal	Ronald Jean-Gilles
Institut du leadership en e-learning	Rose architecture
Institut du Nouveau Monde	SAESEM – Éco-quartier Peter-McGill
Institut francophone de biomimétisme	Santé Canada et Agence de la santé publique du Canada - Gouvernement du Canada

Sentier Urbain	Ville de Montréal - Service de la diversité sociale et des sports
Sierra Club Québec	Ville de Montréal - Service de la gestion et planification immobilière
Société de développement Angus	Ville de Montréal - Service de la mise en valeur du territoire
Société de transport de Montréal (STM)	Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement
Société du Palais des congrès de Montréal	Ville de Montréal - Service de l'eau
Société environnementale de Côte-des-Neiges	Ville de Montréal - Service de l'environnement
Société en commandite Stationnement de Montréal	Ville de Montréal - Service de l'Espace pour la vie
Société Logique	Ville de Montréal - Service de police (SPVM)
SODEC	Ville de Montréal - Service de sécurité incendie de Montréal
SOVERDI	Ville de Montréal - Service des communications
Stationnement de Montréal	Ville de Montréal - Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Table de concertation des aînés de l'île de Montréal	Ville de Montréal - Service du développement économique
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	Ville de Montréal - Service du greffe
Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal	Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Technoparc Montréal	Ville de Mont-Royal
Tourisme Montréal	Ville de Pointe-Claire
Ubisoft	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
Université Concordia	Ville en vert Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville
Université de Montréal	Vrac Environnement – Éco-quartier Parc-Extension
Université du Québec à Montréal	Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur – Éco-quartiers Tétéreaultville et Maisonneuve–Longue-Pointe
Université McGill	YMCA du Québec
USC Canada	
Vélo Québec	
VertCité	
Ville de Kirkland	
Ville de Montréal -Direction générale - Bureau des relations internationales	
Ville de Montréal - Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales	
Ville de Montréal - Direction générale, Faire Montréal	
Ville de Montréal - Service de la culture	

ANNEXE IV

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CITY OF VANCOUVER, (2015). *Greenest City, 2020 Action Plan*, 93 p.

CITY OF LOS ANGELES, (2015). *Plan, Transforming for Los Angeles*, 108 p.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, (2016). *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, projet modifié*, 240 p.

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, (2012). *Enquête TOPO sur les maladies chroniques et leurs déterminants*.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, (2015). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 131 p.

ICLEI (2015). *Seoul Declaration: Building a world of local action* (Adoptée au congrès mondial de l'ICLEI, le 9 avril 2015, Version anglaise [en ligne]. http://worldcongress2015.iclei.org/wp-content/uploads/2015/06/ICLEI-Seoul-Declaration_final.pdf

INSTITUT DU QUÉBEC, (2015). *Comparer Montréal, Tableau de bord de la région métropolitaine de Montréal*, 116 p.

MAIRIE DE PARIS, (2012). *Plan climat énergie de Paris*, 64 p.

NEW YORK CITY, (2015). *One New York, The Plan for a Strong and Just City*, 354 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* [en ligne] http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85

PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE, (2014). *Le plan d'action régional Montréal physiquement active 2014-2025*, 4 p.

SECRÉTARIAT DE L'ENQUÊTE ORIGINE-DESTINATION, *Enquête Origine-Destination 2008, la mobilité des personnes dans la région de Montréal*, 210 p.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, (2012). *Plan stratégique 2020, Montréal, Société de transport de Montréal*, 120 p.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, (2013). *Plan de développement durable 2020*, 64 p.

SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT, (2015). *Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris, Une contribution décisive à la COP21* [en ligne] https://www.uclg.org/sites/default/files/declaration_de_paris.pdf

STAR COMMUNITIES (2016). *Star Communities: Sustainability Tools for Assessing & Rating Communities* [en ligne], <http://www.starcommunities.org/>

VILLE DE MONTRÉAL, (2010). *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, 117 p.

VILLE DE MONTRÉAL, (2011). *Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020*, 136 p.

VILLE DE MONTRÉAL, (2013). *Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, 70 p.

VILLE DE MONTRÉAL, (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, 54 p.

VILLE DE MONTRÉAL, (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*, 18 p.

VILLE DE MONTRÉAL, (2015). *Bilan 2014, Usage de l'eau potable*, p. 16.

VILLE DE MONTRÉAL, (2015). *Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, Réduire pour mieux grandir*, 56 p.

VILLE DE MONTRÉAL, (2015). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, 218 p.

VILLE DE MONTRÉAL, (2016). *Bilan 2014-2015 - Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, 95 p.

Le Bureau du développement durable de la Ville de Montréal remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration du plan Montréal durable 2016-2020.

L'ÉQUIPE

Ce document a été produit sous la supervision de Chantal Gagnon, directrice générale adjointe à la Qualité de vie.

Coordination

Danielle Lussier, directrice
Bureau du développement durable
Direction générale

Rédaction

Natacha Beauchesne, conseillère en planification
Monique Côté, conseillère en planification
Isabelle Gauthier, conseillère en planification
Catherine Philibert, conseillère en planification
Mélina Planchenault, conseillère en planification
Bureau du développement durable
Direction générale

Production graphique

Service des communications – Division des communications corporatives
13475 (06-16)

ISBN 978-2-7647-1439-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-7647-1440-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Imprimé au Canada

